

## **Attentats de Casablanca: d'un an avec sursis à 10 ans ferme pour huit prévenus**

12/07/2007

Alors que les femmes, mères ou soeurs des prévenus éclataient en sanglots, plusieurs jeunes hommes ont crié notamment: "stop à l'injustice !"

Une fois la lecture du délibéré terminée, la salle a été évacuée par les nombreux gendarmes qui sécurisaient l'endroit.

La sortie de la salle d'audience a donné lieu à des bousculades mais également à quelques échanges de coups entre des gendarmes et des membres du public qui, en passant, s'en sont pris également aux caméras présentes pour ne pas être filmés.

Encadré par les gendarmes, le public a été dirigé vers la sortie la plus proche de la rue.

La peine la plus lourde (10 ans, c'est-à-dire le maximum encouru en correctionnelle) a été attribuée à Mustapha Baouchi, un Marocain de 32 ans dont l'accusation considérait qu'il avait "assuré la pérennité de la cellule française" du Groupe islamiste combattant marocain (GICM).

Le tribunal a également condamné M. Baouchi à une peine complémentaire d'interdiction définitive du territoire français (IDTF).

Fouad Charouali, 32 ans, et Rachid Aït El Hadj, 30 ans, ont chacun été condamnés à huit ans d'emprisonnement.

Lors de ses réquisitions, le procureur Mathieu Debatisse avait estimé que M. Aït El Hadj avait fait preuve d'un engagement "ancien, profond et radical" en faveur d'un islam dur tandis que M. Charouali avait permis, selon le magistrat, "l'hébergement de cadres du GICM en France".

Pour Bachir Ghoumid, 30 ans, considéré notamment comme "fournisseur de faux documents administratifs", le tribunal a attribué une peine de sept ans.

Il a condamné Attila Turk, 30 ans, soupçonné d'avoir eu des activités de financement de réseau terroriste à 6 ans de prison et a délivré à son encontre un mandat de dépôt.

Le jeune homme est donc parti entre deux gendarmes pour être immédiatement incarcéré. En quittant la salle d'audience, il a crié "Allah akbar" ("Dieu est le plus grand").

Redouane Aberbri, 30 ans, et Hassan Boutani, 40 ans, également membres de la cellule et impliqués dans ses activités de financement de réseau terroriste ont été condamnés respectivement à six et cinq ans de prison. Un mandat d'arrêt a été décerné contre M. Aberbri, ce dernier, libre au cours du procès, ne s'étant pas présenté mercredi.

Toutes les peines fermes attribuées par le tribunal ont été assorties d'une période de sûreté des deux tiers.

Enfin, le tribunal a condamné Jamal Oulahsen, 32 ans, dont le rôle était moindre, à 1 an d'emprisonnement avec sursis et une amende de 3.000 euros.



Les huit prévenus avaient été interpellés au printemps 2004 dans la banlieue parisienne.

Les attentats de Casablanca ont fait 45 morts et une centaine de blessés le 16 mai 2003. La justice française est compétente, car trois Français figurent parmi les victimes des attentats terroristes perpétrés par 15 kamikazes, dans le centre de la capitale économique marocaine.

Source: AFP

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=1983>